

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE

Représentants des collectivités territoriales :

Jeannick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER (Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne).

Personnalités désignées par les membres du Conseil de l'ESPÉ :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon)

Personnalités désignées par la Rectrice de l'Académie de Créteil :

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie) ; Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2nd degré) ; Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR) ; Catherine MOISAN (IGEN honoraire) ; Laurent NOÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis).

Personnalités désignées par les universités partenaires :

André TARDIEU (Professeur à l'Université Paris 13).

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SNESUP-FSU) ; Benjamin MOIGNARD (Maître de conférences, SGEN-CFDT) ; Nicolas SCHMITT (Professeur des universités, Pour le maintien et le développement de formations et de recherche de qualité à l'ESPÉ).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Lorella BUGÉAT (PEMF).

Représentants des autres personnels :

Concettina RÉGNIER (SAENES, SNPRES-FO-94) ; Claude OGIER (technicien informatique).

Représentants des usagers :

Voradeth SOUTHAVILAY (Fonctionnaire stagiaire, FNEC FP FO).

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC

Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Jeanne-Marie BOIVIN (Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'UPEC), représentée par Jeannick LE LAGADEC ; Yann BASSAGLIA (Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire), représenté par Jeannick LE LAGADEC.

Représentants des collectivités territoriales :

Didier DOUSSET, délégué de Valérie PÉCRESSE (Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France), représenté par Martine AMIOT.

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Alain GONZALEZ (IGRHC directeur du service commune de F.C à l'université Pierre et Marie Curie), représenté par Anne-Marie CHARTIER.

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Éric LEVET-LABRY (Vice-Président adjoint en charge des enseignements à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée), représenté par Martine AMIOT.

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Colette GUILLOPÉ (Professeure des universités, SGEN-CFDT), représentée par Benjamin MOIGNARD ; Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT) et Éric MESNARD (PRAG, SNESUP-FSU), représentés par Aude-DONTENWILLE-GERBAUD.

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales :

Sandrine SOSINSKI et Geneviève SERT, délégués de Jean-Jacques BARBAUX (Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ; Estelle SICARD, délégué de Stéphane TROUSSEL (président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis).

Personnalités désignées par les universités partenaires

En attente de désignation du représentant de Paris 8.

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Didier DELMOND (PEMF, UNSA Education).

Représentants des usagers :

Hélène BAL (Fonctionnaire stagiaire, SE UNSA Éducation) ; Axelle MAIGNAN (Fonctionnaire stagiaire, FNEC FP FO) ; Joanna MARTINEZ (Fonctionnaire stagiaire).

PERSONNES INVITÉES

ÉTAIENT PRÉSENTS : Stéphane BARDAU, Lucile CADET, Dominique BODIN, Sophie CANAC, François COSTA, Caroline DELMET, Clémentine FRANCEZ-CARRERE, Catherine JANIN, Brigitte MARIN, Sandrine MEURICE, Olivier MONTAGNE, Gérard PHELIPPEAU, Sophie RENAUT, Marie-France ROSSIGNOL.

INVITES EXCEPTIONNELS : Alain BOUVIER, Frédéric SALY-GIOCANTI.

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 23 votants, parmi lesquels 8 par représentation.

ORDRE DU JOUR

1. Élection du nouveau président du conseil de l'ESPÉ
2. Mise au vote pour approbation du procès-verbal du conseil du 2 septembre 2016
3. Mise au vote : Budget primitif 2017
4. Mise au vote : maquettes second degré général (parcours allemand, anglais, espagnol, histoire-géographie, lettres)
5. Questions diverses

DÉBAT EN SEANCE

La séance est ouverte à 13 heures 35.

Alain BOUVIER remercie les membres du conseil de l'ESPÉ pour leur présence.

Avant l'été, Monsieur Bouvier avait informé la rectrice de sa volonté de démissionner de ses fonctions au sein de l'ESPÉ. Catherine Moisan, désignée par la rectrice comme personnalité extérieure, est candidate à sa succession. Il lui cède la parole.

POINT N° 1 : ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'ESPÉ

Catherine MOISAN a commencé sa carrière comme professeure de mathématiques en ZEP (zone d'éducation prioritaire). Elle a été ensuite chargée de la formation des PEGC (professeurs d'enseignement général des collèges).

Elle a notamment participé à la création des ZEP dans le cabinet d'Alain Savary.

À Bruxelles, elle travaillait sur la comparaison des systèmes européens de formation des enseignants.

Sous Lionel Jospin, elle était chargée des IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres). Nommée à l'inspection générale, elle a rédigé un rapport sur les déterminants de la réussite en ZEP. Elle a ensuite construit le programme « Nouvelles chances ».

Elle a dirigé les affaires scolaires de la ville et du département de Paris pendant huit ans.

À l'IGEN (inspection générale de l'éducation nationale), elle a produit deux rapports sur la réforme des lycées.

Enfin, pendant trois ans, elle a dirigé la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance).

Elle s'intéresse à cette mission pour deux raisons. Premièrement, la formation des maîtres est essentielle à la réussite des élèves et des enseignants. Deuxièmement, il y a un an, elle a réalisé avec la DEPP un diagnostic de l'académie de Créteil, particulièrement de la Seine-Saint-Denis. Il portait sur la sociologie des populations, sur les résultats scolaires et sur les ressources humaines.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'enquiert des moyens disponibles pour répondre au désespoir des collègues.

Catherine MOISAN répond qu'elle ne dispose d'aucun « moyen ». La situation était pire lorsque la formation des maîtres avait disparu. Le principal défaut du système éducatif français réside dans son incapacité à corriger les inégalités. Madame Moisan demande quelle est la cause de ce « désespoir ».

Aude DONTENWILLE-GERBAUD indique que la journée académique des formateurs témoignait d'un « désespoir » lié au manque de moyens.

Catherine MOISAN explique qu'elle peut aider les enseignants à donner du sens à la formation en portant un regard extérieur sur l'ESPÉ.

Jeannick LE LAGADEC observe que l'ESPÉ présente un caractère hybride du fait de son caractère universitaire. Elle souhaite un retour à la pratique des IUFM et des Écoles normales. Les sciences de l'éducation ne doivent pas prendre le pas sur la prise en charge des élèves.

Catherine MOISAN convient que la mission d'une ESPÉ consiste à former des professionnels. Cette double nature n'est néanmoins pas contradictoire. La recherche universitaire contribue à l'amélioration de la pratique de jeunes enseignants.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souligne que l'articulation entre le monde universitaire et le terrain a disparu en raison d'un manque de moyens.

Catherine MOISAN demande si cette difficulté n'est liée qu'à un « manque de moyens ».

Aude DONTENWILLE-GERBAUD regrette qu'il ne soit plus possible d'organiser des ateliers de pratique.

Lorella BUGEAT précise qu'à l'ESPÉ de Lieusaint, dont l'effectif est moindre, la formation avait lieu parfois en présence d'un maître de conférences.

Catherine MOISAN observe que les différents sites n'ont pas la même taille. Elle demande quel est l'effectif de Livry-Gargan.

Gérard PHELIPPEAU avance le chiffre de 1 300 personnes dont 160 délocalisées sur le site de Torcy.

Laurent NOÉ souligne l'importance de ne pas laisser croire que la Seine-Saint-Denis serait délaissée. Le rectorat consacre 40 emplois supplémentaires à la rentrée 2016 à l'accompagnement des stagiaires afin, notamment, d'accorder du temps d'intervention supplémentaire aux PEMF (professeurs des écoles maîtres formateurs).

Catherine MOISAN fait remarquer que cette dotation est « exceptionnelle », mais justifiée.

Laurent NOÉ en convient. La démarche conjointe des professionnels de terrain et des universitaires constitue le cœur du projet d'ESPÉ. Le site de Torcy accueille par ailleurs 200 fonctionnaires stagiaires en poste dans les écoles de la Seine-Saint-Denis.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD observe que ces effectifs assurent des remplacements. Le lien entre collègues et formateurs de l'ESPÉ est rompu parce que le travail ne peut plus s'effectuer en binômes.

Frédéric SALY-GIOCANTI relève que, pour le second degré, les liens avec les collègues de l'ESPÉ se sont renforcés.

Alain BOUVIER informe que la *Revue internationale d'éducation de Sèvres* consacrerait l'un de ses prochains numéros au phénomène des « professeurs décrocheurs », des enseignants qui abandonnent le métier dans leurs premières années d'exercice.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD et les collègues qui lui ont donné procuration estiment qu'une seule personne s'étant portée candidate à la présidence du conseil de l'ESPÉ, cette élection n'en est pas une.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets. 21 votants participent au scrutin (2 refus de vote), dont 8 par pouvoir.

Catherine MOISAN est élue présidente du conseil de l'ESPÉ à l'unanimité des 21 voix exprimées. Elle exercera ces fonctions à compter du 1er octobre 2016.

POINT N° 2 : MISE AU VOTE POUR APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 2 SEPTEMBRE 2016

Brigitte MARIN précise que quatorze demandes de rectification ont été intégrées. L'acronyme PREC sera remplacé par « professeur des écoles » sur le site internet.

Le procès-verbal du Conseil du 2 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 3 : MISE AU VOTE : BUDGET PRIMITIF 2017

Brigitte MARIN et ses services n'ont pas obtenu à temps les informations nécessaires de la direction financière de l'UPEC. Ce vote devra intervenir avant le 15 décembre.

Le point n° 3 est retiré de l'ordre du jour.

POINT N° 4 : MISE AU VOTE : MAQUETTES SECOND DEGRÉ GÉNÉRAL (PARCOURS ALLEMAND, ANGLAIS, ESPAGNOL, HISTOIRE-GEOGRAPHIE, LETTRES)

Brigitte MARIN explique que les modifications des maquettes sont essentiellement formelles : mention des blocs disciplinaires, adoption d'une page par semestre, visibilité sur le nombre des ECTS (*European Credit Transfer System*). Cette mise en page permet de prendre connaissance du travail de l'étudiant et de la manière dont il sera évalué.

André TARDIEU observe que le total de 89,5 heures de CM (cours magistraux) pour l'allemand est inexact. Il demande que le nombre d'heures par formation soit précisé.

Brigitte MARIN répond que le nombre erroné d'heures de cours magistraux de la maquette du parcours « Allemand » est lié à une formule de calcul défectueuse, qui a été rectifiée sur le document disponible dans l'espace Sharepoint. Ce nombre correspond à 128,5 heures de cours magistraux. Les calculs seront cependant à nouveau vérifiés. Le nombre d'heures par formation sera précisé.

Jeannick LE LAGADEC s'étonne de la mention d'un nombre d'heures égal à zéro pour la mise en situation professionnelle en allemand.

Brigitte MARIN explique que ce type d'enseignement n'existe effectivement pas pour le premier semestre. En revanche, des heures sont prévues en semestres 3 et 4.

Jeannick LE LAGADEC regrette qu'en deux ans, les professeurs d'allemand ne soient jamais mis en situation professionnelle.

Frédéric SALY-GIOCANTI précise que les TP (travaux pratiques) ne correspondent pas à de la pratique professionnelle.

Brigitte MARIN ajoute que la dénomination de chaque bloc détaille son contenu.

Les maquettes d'allemand, d'anglais et d'espagnol sont approuvées à la majorité des 23 membres présents et représentés (4 abstentions, 1 refus de vote).

Brigitte MARIN explique que la quatrième maquette concerne les lettres. La distribution bloc par bloc est identique. De la même manière, la colonne Travaux Pratiques est réduite à zéro.

La maquette de lettres est approuvée à la majorité (2 abstentions, 1 refus de vote).

Brigitte MARIN rappelle que l'ESPÉ, composante de l'UPEC, travaille avec quatre autres universités, dont Paris-Diderot. La modification des parcours fait chaque fois l'objet d'une négociation. En l'espèce, Frédéric Saly-Giocanti lui a signalé que l'UPEM (université Paris-Est-Marne-la-Vallée) et d'autres universités n'avaient pu faire part de leur avis. Madame Marin réaffirme le principe de la concertation qui, pour le parcours Histoire-Géographie, n'a pu s'effectuer comme cela aurait été souhaitable, par manque de temps.

Frédéric SALY-GIOCANTI regrette que ce vote intervienne fin septembre alors que tous les services sont déjà organisés.

Brigitte MARIN observe que ce travail a débuté en mars 2016 et devait être approuvé début juin. Le vote a été reporté en septembre à la demande de plusieurs membres du conseil de l'ESPÉ.

Lorella BUGÉAT demande pourquoi aucune mission en situation professionnelle n'existe pour les langues, contrairement aux autres matières.

Brigitte MARIN répond que ce choix relève de chaque discipline.

Alain BOUVIER considère qu'en dépit des spécificités de chaque matière, le COSP (conseil d'orientation scientifique et pédagogique) devrait réfléchir à l'uniformisation des maquettes, celles-ci préparant toutes au même métier.

Jeannick LE LAGADEC souligne qu'en histoire-géographie, le mémoire de recherche n'est pas encadré et n'existe pas dans les autres disciplines.

Frédéric SALY-GIOCANTI précise que les 24 heures de l'UE 3 sont exclusivement consacrées à la préparation de ce mémoire.

Brigitte MARIN regrette que les libellés ne témoignent pas toujours de leur contenu réel.

André TARDIEU observe néanmoins que les blocs sont identiques pour chaque formation.

Frédéric SALY-GIOCANTI déplore le manque de lisibilité du document. La concertation étant insuffisante, il souhaite le report du vote. En pratique, la version de l'année précédente sera reconduite.

Brigitte MARIN indique que ces maquettes sont passées en CFVU le 26 septembre 2016, sous réserve de la décision du conseil de l'ESPÉ. Elle propose que celui-ci formule des réserves quant au changement de maquette.

Les modalités de contrôle des connaissances de la maquette d'histoire-géographie sont approuvées à la majorité (2 abstentions, 1 refus de vote).

L'approbation du déplacement de 18 heures d'un semestre à l'autre pour le parcours Histoire-Géographie du second degré général est reportée en décembre 2016.

POINT N° 5 : QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée.

La séance est levée à 15 heures.